



PREMIER MINISTRE

## **XVe comité des signataires de l'Accord de Nouméa**

**Lundi 7 novembre 2016**

**Hôtel de Matignon**

### **Relevé de conclusions**

Le comité des signataires de l'Accord de Nouméa, institué par le point 6.5 de l'Accord, s'est réuni le lundi 7 novembre 2016, sous la présidence de M. Manuel VALLS, Premier ministre, en présence de Mme Ericka BAREIGTS, ministre des outre-mer.

Ont participé à ce comité, en leur qualité de signataire, M. Roch WAMYTAN, M. Victor TUTUGORO, M. Pierre FROGIER, M. Simon LOUECKHOTE, M. Bernard DELADRIERE et M. Harold MARTIN. M. Jean LEQUES était représenté par Mme Virginie RUFFENACH et M. Paul NEAOUTYINE par M. Jean-Pierre DJAIWE.

Ont également participé les parlementaires et les représentants des institutions de la Nouvelle-Calédonie : Mme Sonia LAGARDE, députée de la 1<sup>ère</sup> circonscription, M. Philippe GOMES, député de la 2<sup>ème</sup> circonscription, M. Hilarion VENDEGOU, sénateur, M. Maurice PONGA, député européen, M. Thierry SANTA, président du Congrès, M. Philippe GERMAIN, président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, M. Neko HNEPEUNE, président de la province des îles Loyauté, M. Philippe MICHEL, président de la province Sud, et M. Joanny CHAOURI, président du sénat coutumier.

Le comité a enfin été élargi aux forces politiques représentées par un groupe au congrès de Nouvelle-Calédonie : Mme Sonia BACKES, M. Louis MAPOU, M. Philippe DUNOYER, M. Gerard POADJA, M. Alosio SAKO et M. Gilbert TYUIENON ont participé à la réunion à ce titre. M. Daniel GOA, président de l'Union Calédonienne, représentait ce parti, signataire de l'Accord de Nouméa.

Etaient également présents : M. Thierry LATASTE, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, M. Marc VIZY, conseiller du Président de la République, ainsi que M. Alain ROUSSEAU, directeur général des outre-mer.

Les travaux du comité des signataires ont été ouverts par le Premier ministre. Tous les points inscrits à l'ordre du jour ont donné lieu aux échanges et conclusions retranscrits dans le présent relevé de conclusions.

Sur proposition du Premier ministre, chaque délégation s'est exprimée dans une intervention liminaire.

## **I/ CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES SPECIALES POUR LA CONSULTATION A L'ACCES A LA PLEINE SOUVERAINETE (LESC)**

Les partenaires reconnaissent d'emblée unanimement que la sincérité et la légitimité de la consultation de sortie exigent que l'effort maximum soit réalisé afin que les Calédoniens relevant du corps électoral référendaire puissent effectivement exercer leur devoir électoral à travers l'inscription sur la liste électorale de la consultation prévue par l'Accord de Nouméa.

L'Etat informe les partenaires calédoniens des données partielles se dégageant à l'issue des premiers travaux de croisement entre la liste électorale générale et le fichier des personnes relevant du statut civil coutumier. A ce jour, 13 410 personnes de ce statut ne sont pas inscrites sur la liste électorale générale, ce chiffre n'étant pas définitif. Le travail est toujours en cours s'agissant des Calédoniens ne relevant pas du statut civil coutumier. De plus, la résidence de toutes ces personnes en Nouvelle-Calédonie devra être vérifiée.

A la suite de la demande soulevée par l'Union Calédonienne tendant à inscrire automatiquement sur la liste électorale référendaire les Kanak de statut civil coutumier non présents sur la liste électorale générale, les partenaires ont longuement et activement débattu de la constitution effective de la liste référendaire.

Les partenaires notent par ailleurs les propositions formulées par Calédonie Ensemble tendant à ce que tous les natifs calédoniens, quelle que soit leur origine ethnique, résidant en Nouvelle-Calédonie, soient inscrits sur la liste électorale référendaire dès lors qu'une procédure d'inscription automatique serait décidée.

Les Républicains privilégient quant à eux la démarche volontaire d'inscription sur les listes électorales. En tout état de cause, ils souhaitent qu'un traitement identique soit réservé à l'ensemble des natifs calédoniens.

A ce stade, faute de consensus et afin d'éclairer le débat, l'Etat s'engage à faire réaliser l'expertise constitutionnelle et législative des différentes options proposées au cours des prochains mois. En tout état de cause, un accord politique préalable serait nécessaire pour qu'une modification de la loi organique soit envisagée, modification qui ne pourrait intervenir qu'au cours de la prochaine législature.

Afin de circonscrire le problème, les partenaires demandent au Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie de poursuivre l'évaluation quantitative et nominative des non-inscrits sur la liste référendaire au regard des droits électoraux garantis par l'Accord de Nouméa et la loi organique. Ils conviennent qu'à l'issue de ces travaux, le Haut-Commissaire, en lien avec le groupe de travail sur les questions électorales, communiquera publiquement, mais de manière anonyme, le nombre des personnes présumées non-inscrites. La communication détaillera les chiffres globaux pour l'ensemble du territoire, pour chaque commune de résidence, et pour chaque statut civil.

Les partenaires conviennent qu'à l'issue de ces travaux et de la publication des résultats, le Haut-Commissaire informera chaque personne concernée de sa situation et lui proposera une démarche d'inscription volontaire. A cette occasion, il fera part, conformément à l'article R. 5 du code électoral, de la possibilité de recourir à un mandataire tiers électeur afin de faciliter les formalités. En outre, le groupe de travail institué à Nouméa sur les questions électorales examinera la possibilité de recourir dans chaque commune à un ou plusieurs mandataires bénéficiant de la confiance de l'ensemble des forces politiques calédoniennes.

Sans que cela ne préjuge de la position des forces politiques calédoniennes, le Premier ministre sollicitera l'avis du Conseil d'Etat et de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL)

pour savoir dans quelle mesure le droit électoral et le droit au respect de la vie privée autorisent ou non la communication des données nominatives issues du processus de détection et d'évaluation, afin de favoriser l'inscription des personnes concernées.

\*

## **II/ AVENIR INSTITUTIONNEL DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

M. Yves DASSONVILLE et M. Alain CHRISTNACHT ont présenté les travaux menés par la mission d'écoute et de conseil sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie.

Les partenaires reconnaissent l'intérêt, la densité et la grande qualité du Rapport de la mission et remercient les experts pour leur engagement. Ils saluent le travail accompli qui constitue une importante contribution aux réflexions à mener dans la perspective de la sortie de l'Accord.

Les partenaires s'accordent pour poursuivre les débats sur l'avenir institutionnel. Le Premier ministre a proposé aux partenaires que les membres de la mission qui le souhaitent puissent continuer à accompagner les réflexions locales : soit sur sollicitation du Haut-Commissaire, soit à la demande des forces politiques calédoniennes pour les besoins de leurs propres réflexions.

En outre, d'autres experts seront sollicités, y compris calédoniens ou internationaux, afin d'approfondir des sujets particuliers comme la proposition de Charte des valeurs, les questions monétaires ou les questions de défense et de coopération régionale.

Le Haut-Commissaire proposera aux partenaires de les réunir à échéances régulières au cours du premier semestre 2017.

## **III/ NICKEL**

Le Comité s'est félicité de ce que, face à la crise et dans l'esprit et la lettre de la déclaration commune du Comité des signataires du 6 février 2016, l'Etat et les Autorités Calédoniennes aient associé leurs efforts pour apporter des réponses concrètes de confiance et de solidarité à l'ensemble des acteurs du nickel.

En particulier le Comité salue les engagements financiers considérables de l'Etat en soutien de la SLN, de la future centrale électrique de Doniambo, de Vale et l'attention portée aux travaux en cours entre les actionnaires de l'Usine du Nord.

Parallèlement, il acte que le programme d'urgence des exportations décidé au Comité des signataires du 6 février 2016 pour conforter les opérateurs miniers et l'ensemble des zones du territoire, et qui a abouti à accorder plusieurs autorisations sur des volumes conséquents, mérite d'être poursuivi en raison de la crise et serait de nature à justifier le renouvellement d'autorisations d'exportation.

Par ailleurs, et après avoir pris acte de l'état des lieux dressé par le Haut-Commissaire et Michel COLIN, le Comité a adopté un ambitieux programme de travail pour, en dépit des difficultés conjoncturelles, progresser dans la définition d'une stratégie du pays sur le nickel.

Afin de répondre aux préoccupations des populations et des communes minières, ce programme comprendra désormais un cinquième thème "enjeux socio-économiques et environnementaux", qui

s'ajoute aux quatre définis par le XIIe comité de 2014. Ces travaux demeureront menés sous l'impulsion du Haut-Commissaire.

#### **IV/ CONTRATS DE DEVELOPPEMENT**

Monsieur Thierry LATASTE, Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie a présenté les orientations de la sixième génération des contrats de développement qui couvrira la période 2017-2021. S'agissant des contrats 2011-2016, leur taux de réalisation est supérieur à la moyenne nationale des contrats de plan Etat-Région de métropole. S'agissant des contrats 2017-2021, le montant des crédits Etat s'élèvera à 394,29 millions d'euros. Ces contrats favoriseront des projets matures et structurants et le secteur jeunesse en sera un axe fort. Les opérations relatives à la jeunesse, à la prévention de la délinquance et à Saint-Louis seront prioritaires. En outre, les propositions du Sénat coutumier seront prises en compte dans ce cadre.

Les maquettes des 8 contrats des périmètres Iles, Nord et Sud sont stabilisées en vue d'une signature fin 2016. Les maquettes des 2 contrats du périmètre Nouvelle-Calédonie sont en voie de finalisation.

\*